



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'un protocole d'investissement et annonce d'un projet d'offre publique d'acquisition simplifiée visant les actions Ober SA au prix de 11,72 euros par action

Paris, le 11 juillet 2023 – Ober Finances, société contrôlant Ober SA (ALOB - FR0010330613), spécialiste des surfaces décoratives et techniques pour l'agencement intérieur, ses principaux dirigeants (« **Ober Finances** »), les Investisseurs Naxicap, Ober Participations, Monsieur Etienne de la Thébeaudière, (les « **Associés Historiques** ») annoncent avoir conclu ce jour un protocole d'investissement engageant (le « **Protocole** ») prévoyant (i) la signature d'un pacte d'associés constitutif d'une action de concert (le « **Pacte** ») conduisant au dépôt d'une offre publique d'acquisition simplifiée (l'« **OPAS** »), et (ii) l'acquisition par Ober Finances des actions détenues par les Investisseurs Naxicap au capital d'Ober SA, soit 30,54% du capital et 32,41% des droits de vote d'Ober SA¹, par voie d'apport en nature et/ou de cession, sur la base d'une valorisation de 11,72 euros par action. Cette OPAS sera financée par les Investisseurs Naxicap par l'intermédiaire d'une avance en compte courant qui fera l'objet d'une conversion en capital à l'issue de l'OPAS (l'« **Opération** »).

Caractéristiques de l'Opération

En application du Protocole, les Associés Historiques et les Investisseurs Naxicap ont conclu ce jour un pacte d'actionnaires prévoyant notamment les règles régissant leurs relations en ce qui concerne la liquidité des titres Ober Finances ainsi que sa gouvernance et celle des sociétés du groupe Ober. À ce titre, Ober Finances sera contrôlée de manière conjointe entre les Associés Historiques et les Investisseurs Naxicap à compter de la mise à disposition des fonds par les Investisseurs Naxicap en vue du financement de l'acquisition des titres Ober SA par Ober Finances. Une déclaration de franchissement de seuil sera réalisée dans les tous prochains jours.

Du fait de la signature du Pacte et de la mise en concert corrélative, Ober Finances déposera à titre obligatoire (postérieurement à la publication des comptes semestriels d'Ober SA au 30 juin 2023 prévue au plus tard début septembre 2023) un projet d'offre publique d'acquisition simplifiée (OPAS) visant le solde des actions Ober SA, au prix unitaire identique de 11,72 euros par action ordinaire. Ce dépôt interviendra dans le courant du mois de septembre 2023.

Le prix de 11,72 euros par action valorise 100% du capital d'Ober SA à environ 16,9 M€. Ce prix extériorise des primes de 73,28% par rapport au cours de clôture moyen pondéré par les volumes quotidiens des 30 derniers jours de bourse, 55,81% par rapport au cours moyen pondéré des 60 derniers jours de bourse, et 69,9% par rapport au cours de clôture du 11 juillet 2023.

Préalablement au dépôt de l'OPAS, les actionnaires agissant de concert détiennent, directement et indirectement, 79,21% du capital et 88,18% des droits de vote d'Ober SA.

¹ Il est précisé que 402.497 actions, soit 27,92% du capital et 30,93% des droits de vote d'Ober SA seront apportées à Ober Finances, et que 37.725 actions, soit 2,62% du capital et 1,48% des droits de vote d'Ober SA seront, au choix des Investisseurs Naxicap concernés, apportées à l'OPAS ou apportées à Ober Finances par voie d'apport en nature.

Dans l'hypothèse où le seuil permettant la réalisation d'un retrait obligatoire serait franchi à l'issue de l'OPAS, Ober Finances a l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des titres d'Ober SA dans les conditions requises par la réglementation applicable.

Les Investisseurs Naxicap ont, en outre, consenti une avance en compte courant d'un montant de 3.912.894,96 euros à Ober Finances afin de financer l'acquisition par Ober Finances d'un maximum de 299.735 actions représentant 20,79% du capital et 11,76% des droits de vote d'Ober SA sur le marché dans le cadre de l'OPAS.

Il est précisé qu'à l'issue de l'OPAS, la créance liée à l'avance en compte courant consentie par les Investisseurs Naxicap sera intégralement remboursée par le biais d'une augmentation de capital d'Ober Finances. Les Investisseurs Naxicap détiendront alors 55,99% du capital d'Ober Finances.

Enfin, en application du Protocole, les Investisseurs Naxicap apporteront à Ober Finances, par voie d'apport en nature, 402.497 actions Ober SA, soit 27,92% du capital et 30,93% des droits de vote de cette dernière, sur la base d'un prix de 11,72 € par action.

En outre, 37.725 actions, soit 2,62% du capital et 1,48% des droits de vote d'Ober SA seront, au choix des Investisseurs Naxicap concernés, apportées à l'OPAS ou apportées à Ober Finances par voie d'apport en nature.

La réalisation de ces apports interviendra dès que possible et au plus tard à l'issue de l'OPAS, pour ce qui concerne les apports en nature, et préalablement à la clôture de l'OPAS, pour ce qui concerne les actions apportées à l'OPAS.

Objectifs de l'Offre publique

Depuis son introduction en bourse en 2006, le groupe Ober s'est développé, par croissance interne et externe, et s'est imposé comme un acteur significatif du marché de l'aménagement d'intérieur, sans avoir fait appel au marché boursier.

La liquidité de l'action Ober SA est limitée alors que les contraintes réglementaires sont importantes pour la taille du groupe. La réalisation de l'OPAS permettrait au groupe de se concentrer davantage sur sa stratégie de développement tout en offrant une liquidité aux actionnaires.

Constitution d'un comité ad hoc et désignation d'un expert indépendant par la société

Dans le cadre de l'OPAS, le conseil d'administration d'Ober SA, sur proposition du comité *ad hoc* composé d'une majorité de membres indépendants, constitué en son sein, a désigné le 5 juin 2023 Ledouble SAS en qualité d'expert indépendant conformément aux dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2° et 4°, II et III du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'article 1 de l'instruction n°2006-08 de l'AMF, Ledouble SAS étant représentée par MM. Olivier Cretté et Romain Delafont.

Le Conseil d'administration d'Ober SA se prononcera sur l'intérêt de l'OPAS et sur ses conséquences pour Ober SA, ses actionnaires et ses salariés, au vu notamment des conclusions du rapport de l'expert indépendant.

Ober SA, Ober Finances et les Investisseurs Naxicap tiendront le marché informé de toute évolution notable de l'Opération envisagée.

À la demande de la société, la cotation des actions Ober SA, suspendue ce jour, reprendra à compter du 13 juillet 2023 à l'ouverture.

À propos du groupe Ober

Le groupe OBER est le spécialiste des surfaces décoratives et techniques pour l'agencement intérieur. À travers ses marques Oberflex, Concete LCDA, Marotte, Pure Paper et SuperOrganic, le groupe OBER propose un vaste choix de surfaces bois, béton, papier, métal et résine, destinées à l'agencement des magasins, des bureaux, des hôtels, des salles de réunion ou de spectacles ainsi qu'à la décoration des maisons particulières.

Le groupe OBER édite également des accessoires et objets design en matières nobles, notamment ceux de la marque Shelter, créateur lunetier français de référence.

Les produits du groupe OBER bénéficient d'une image incontournable à l'échelle internationale grâce à leur haute qualité de fabrication et leur grande diversité esthétique. Le groupe OBER bénéficie du label d'État EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

Le groupe OBER a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 37,8 M€ ; il emploie près de 400 personnes en France et en Tunisie.

ISIN : FR0010330613 - MNEMO : ALOBR
www.groupe-ober.fr

Contacts

Groupe OBER : Etienne de la Thébeaudière – Tél. : +33 3 29 76 77 78 - invest@oberflex.fr
Agence Calyptus : Cyril Combe – Tél. : +33 1 53 65 68 68 - cyril.combe@calyptus.net